



Distr. limitée 16 novembre 2013 Français Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

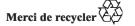
Varsovie, 11-16 novembre 2013 Point 11 de l'ordre du jour

Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation¹

> Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec intérêt les documents établis pour la session².
- 2. Le SBI a remercié le Gouvernement fidjien d'avoir accueilli la réunion d'experts prévue à l'alinéa *a* du paragraphe 10 de la décision 3/CP.18³, ainsi que les Gouvernements australien, japonais et norvégien et l'Union européenne d'avoir financièrement contribué à la mise en œuvre des activités relevant du programme de travail sur les pertes et les préjudices.
- 3. Le SBI a commencé à examiner le mandat de cette session, conformément au paragraphe 9 de la décision 3/CP.18, et a décidé que cet examen se poursuivrait dans le cadre de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.



¹ Décision 1/CP.16, par. 26 à 29.

² FCCC/TP/2013/2, FCCC/TP/2013/12, FCCC/SBI/2013/INF.14.

³ Cette réunion a eu lieu à Nadi (Fidji), du 12 au 14 septembre 2013.